

Conditions de l'Offre Easy Welcome

1. Objet de l'offre

La présente offre promotionnelle (« l'Offre ») accorde une réduction de **200 € (TVAC)** appliquée exclusivement aux **frais d'entrée** liés à la conclusion d'un **mandat de syndic Easy Syndic Belgium**.

Les frais d'entrée s'entendent comme les frais uniques liés à l'ouverture d'un dossier client, à la reprise administrative et à la mise en place opérationnelle du mandat. La liste des prestations couvertes par cette dénomination (frais de reprise, d'entrée ou de création) est reprise sur le site easysyndic.be

La réduction ne s'applique à aucun autre honoraire, forfait, supplément ou prestation.

2. Bénéficiaires

L'Offre est exclusivement destinée aux Associations de Copropriétaires (ACP) qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

1. Ne pas être cliente d'Easy Syndic Belgium au moment de l'introduction de la demande ;
2. Répondre à la définition de « petite copropriété », à savoir :
 - Maximum 19 lots situés en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne ;
 - Maximum 10 lots en Région flamande.

3. Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'Offre, l'ACP doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Une seule réduction peut être accordée par ACP.
- L'Offre n'est valable que pour la signature d'un mandat de syndic d'une durée d'un (1) an.
- La réduction s'applique exclusivement aux frais d'entrée du mandat Easy Syndic Belgium.
- L'Offre est non cumulable avec toute autre promotion, remise, avantage, réduction ou condition tarifaire dérogatoire.
- La copropriété doit respecter les critères de taille précisés à l'article 2.

4. Durée de validité de l'offre

L'Offre est valable pour toute demande introduite **entre le 1 mars et le 30 juin 2026 inclus** via le lien ou l'adresse mail spécifiquement mentionnés sur les supports de communication d'Easy Syndic Belgium.

La réduction est applicable si, et seulement si :

- la demande a été introduite durant la période de validité de l'Offre ;
- le mandat Easy Syndic Belgium est **conclu au plus tard le 30 septembre 2026**.

Toute demande introduite en dehors de cette période ou ne menant pas à la signature du mandat avant cette date ne pourra bénéficier de l'Offre.

5. Modalités pratiques

Pour bénéficier de l'Offre :

1. L'ACP doit introduire une demande via le lien ou l'adresse mail mentionnés entre le 1 mars et le 30 juin 2026 ;
2. Un rendez-vous d'analyse ou une estimation doit être réalisé avec un représentant d'Easy Syndic Belgium ;
3. Le mandat doit être conclu avant le **30 septembre 2026**.

Les demandes incomplètes ou introduites via un autre canal ne seront pas prises en compte.

6. Exclusions

Sont exclues de l'Offre :

- Les ACP déjà clientes d'Easy Syndic Belgium ;
- Les ACP ne respectant pas les critères de taille définis à l'article 2 ;
- Les demandes introduites hors délais ou ne menant pas à la conclusion du mandat dans le délai imposé ;
- Les ACP souhaitant bénéficier d'un mandat d'une durée supérieure ou différente de celle prévue ;
- Toute combinaison avec une autre promotion ou avantage commercial.

Easy Syndic Belgium se réserve le droit discrétionnaire de refuser un mandat pour des motifs opérationnels, organisationnels, techniques ou commerciaux, et ce même si l'ACP répond formellement aux critères d'éligibilité. Ce refus ne donne lieu à aucune indemnité ni compensation.

7. Droit applicable et juridiction compétente

La présente offre est régie par le droit belge.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'Offre relève de la compétence exclusive des tribunaux belges.

8. Modifications de l'offre

Easy Syndic Belgium se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à l'Offre à tout moment, sans préavis.

Toutefois, les demandes déjà introduites durant la période de validité et répondant aux conditions de l'Offre resteront traitées conformément aux présentes dispositions.

9. Mentions légales

Easy Syndic SRL

Siège social : Rue Vilain XIII 53-55, 1000 Bruxelles

Numéro BCE : **BE 0506.828.166**

Email : info@easysyndic.be

Agrégation IPI : 508 167 (Guillaume Pinte)